



REPUBLICQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Comité syndical

SEANCE DU 21 MARS 2019

OBJET :

**DEVELOPPEMENT DE LA
PRODUCTION
ELECTRIQUE AU MOYEN
D'ENERGIES
RENOUVELABLES SUR
LES EMPRISES DE
L'EPTB SEINE GRANDS
LACS**

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la séance.....	12
Représentés par mandat.....	9
Absents.....	5

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mars 2019, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le 08 mars 2019, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :**

Mmes Célia BLAUJEL et Annick OLIVIER

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

MM. Denis LARGHERO et Gabriel MASSOU

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

MM. Belaïde BEDREDDINE et Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

M. Pierre BELL-LLOCH, Mme Chantal DURAND, M. Christian METAIRIE

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

MM. Jean-Pierre ABEL et Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

M. Laurent GOUVERNEUR

Etaient absents excusés :

MM. Pierre AURIACOMBE, David BELLIARD, Jean-Michel BLUTEAU et Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Daniel COURTES et Mmes Josiane FISCHER, M. Daniel GUERIN, Mme Halima JEMNI, M. Bertrand KERN, Mmes Anne-Christine LANG (démissionnaire), Valérie NAHMIAS et Anne-Constance ONGHENA, MM. Patrick TREMEGE et François VAUGLIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. Pierre AURIACOMBE à M. Jean-Pierre ABEL
M. David BELLIARD à M. Christian METAIRIE
M. Nicolas BONNET-OULALDJ à M. Gabriel MASSOU
M. Daniel COURTES à M. Denis LARGHERO
M. Daniel GUERIN à M. Pierre BELL-LLOCH
Mme Halima JEMNI à Mme Annick OLIVIER
M. Bertrand KERN à M. Frédéric MOLOSSI
Mme Valérie NAHMIAS à M. Jean-Michel VIART
M. François VAUGLIN à Mme Célia BLAUJEL

La majorité des membres étant présente, Mme Chantal DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 21 MARS 2019**

**OBJET : DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ELECTRIQUE AU MOYEN
D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LES EMPRISES DE L'EPTB
SEINE GRANDS LACS**

Le Comité syndical,

VU la délibération n°2018-06/13 du 21 juin 2018 autorisant l'EPTB Seine Grands Lacs à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est pour une étude de faisabilité en vue d'équiper en hydroélectricité de nouveaux sites sur les lacs-réservoirs Aube, Seine et Marne, ainsi qu'un accompagnement pour leur mise en œuvre ;

VU la délibération n°2018-11/06 du 8 novembre 2018 relative au rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019 ;

VU la délibération n°2018-12/11 du 13 décembre 2018 approuvant un protocole de partenariat avec la Banque des territoires - Caisse des dépôts ;

VU le budget du syndicat ;

VU le rapport de présentation de M. le Président SGL n° 2019/06 en date du 8 mars 2019 ;

CONSIDERANT l'intérêt et l'enjeu environnemental pour l'EPTB Seine Grands Lacs de valoriser son patrimoine, en favorisant le développement de l'implantation sur ses emprises d'installations permettant la production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le principe de poursuivre les contacts déjà engagés et de réaliser les études de faisabilité techniques et juridiques en vue de développer, sur les sites les plus favorables des emprises de l'EPTB, la production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables de type hydroélectricité, éolien ou photovoltaïque (à terre ou flottant), et d'organiser par les moyens les plus adaptés l'équipement de ces sites en vue de leur mise en production.

Article 2 : DIT que la dépense correspondante nécessaire à la réalisation des études de faisabilité techniques et juridiques sera imputée sur le budget du Syndicat, section d'investissement – compte 2031.

Article 3 : AUTORISE M. le Président ou son représentant à engager les marchés d'études nécessaires ainsi que les négociations avec les partenaires potentiels identifiés, en vue de rechercher les montages juridiques les plus adaptés pour l'équipement et l'exploitation des sites retenus.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20190321-2019-03-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019

Affichage : 26/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Chef du service secrétariat général
affaires juridiques - Contrôle de gestion**

Caroline CARLIER

